

**COMPTES CONSOLIDES**

**ADA**

**31 DECEMBRE 2008**

1 – Bilan consolidé en normes IFRS

(en milliers d'euros)		31/12/2008	31/12/2007
<b>Actif</b>			
Écarts d'acquisition nets	note 11	6 849	5 634
Immobilisations incorporelles nettes	note 10	2 922	2 888
Immobilisations corporelles nettes	note 12	3 509	2 810
Participation dans les entreprises associées	note 13	-30	-84
Autres actifs financiers non courants	note 14	527	553
Actifs d'impôt différé	note 8	970	679
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>14 747</b>	<b>12 480</b>
Stocks et en-cours nets		144	177
Créances clients et comptes rattachés nets	note 15	9 317	9 822
Autres actifs courants	note 16	9 402	6 734
Actifs d'impôts courants	note 16	0	0
Charges constatées d'avances	note 17	1 057	618
Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 18	2 636	3 408
<b>Total des actifs courants</b>		<b>22 526</b>	<b>20 759</b>
<b>Total actif</b>		<b>37 273</b>	<b>33 239</b>
<b>Passif</b>			
Capital		2 537	2 535
Primes et autres réserves consolidées		385	-316
Résultat de l'exercice		439	647
Capitaux Propres part du groupe		3 361	2 866
Intérêts minoritaires		-148	-384
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>note 19</b>	<b>3 213</b>	<b>2 482</b>
Provisions non courantes	note 20	231	229
Dettes financières à long terme	note 21	1 607	1 402
Passifs d'impôt différé	note 8	0	0
<b>Total passifs non courants</b>		<b>1 838</b>	<b>1 631</b>
Provisions courantes	note 20	84	124
Dettes financières à court terme	note 21	9 429	5 338
Dettes fournisseurs	note 22	8 400	8 443
Autres passifs courants	note 22	13 562	15 221
Produits constatés d'avance	note 17	747	
<b>Total passifs courants</b>		<b>32 222</b>	<b>29 126</b>
<b>Total passif</b>		<b>37 273</b>	<b>33 239</b>

2 – Compte de résultat consolidé en normes IFRS

(en milliers d'euros)			31/12/08	31/12/07
	Revenus	note 5	38 897	38 368
<b>Produits des activités ordinaires :</b>			<b>38 897</b>	<b>38 368</b>
	Achats et variations de stocks		-1 103	-839
	Charges externes		-28 042	-27 717
	Charges de personnel	note 6	-6 124	-5 595
	Impôts et taxes		-1 092	-798
	Dotation aux amortissements et aux provisions nettes		- 2 541	-2 131
	Autres produits et charges opérationnels	note 6	551	-844
<b>Résultat opérationnel</b>			<b>546</b>	<b>444</b>
	Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	note 13	-7	-58
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>539</b>	<b>386</b>
	Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		156	85
	Coût de l'endettement financier brut		-826	-404
<b>Coût de l'endettement financier net</b>			<b>-670</b>	<b>-319</b>
	Impôts sur les bénéfices	note 8	-290	-345
	Résultat des activités abandonnées		0	0
<b>Résultat net consolidé total</b>			<b>159</b>	<b>412</b>
	Résultat revenant aux Minoritaires		-280	-235
<b>Part du groupe</b>			<b>439</b>	<b>647</b>
Résultat net par action		note 9		
	- de base		0.26 €	0.39 €
	- dilué		0.26 €	0.39 €

3 – Tableaux de flux de trésorerie consolidés en normes IFRS

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>439</b>	<b>647</b>
Part des minoritaires	-280	-235
Quote-part dans le résultat sociétés en équivalence	6	58
Dividende reçu des sociétés mises en équivalence	0	0
Éléments sans incidence sur trésorerie	0	28
Dotations nettes aux amortissements	1 774	1 420
Dotations nettes des provisions	-161	-257
Dotations sur écarts d'acquisition	0	2
Charges calculées liées aux paiements en actions	60	58
Plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés	277	-103
Impôts différés	-290	-360
Intérêts financiers nets	670	319
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>2 495</b>	<b>1 577</b>
Variation des frais financiers	0	
Variation des stocks	63	-153
Variation des créances clients et comptes rattachés	500	-135
Variation des dettes fournisseurs	-73	-146
Variation des autres créances et dettes	-2 304	5 485
Variation des charges et produits constatés d'avance	290	103
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>-1 524</b>	<b>5 154</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>971</b>	<b>7 015</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Décaissement / acquisitions immos incorporelles	-1 154	-956
Décaissement / acquisitions immos corporelles	-7 655	-4 664
Décaissement / acquisitions immos financières	-150	-166
Encaissement / cession d'immos corporelles	3 981	3 714
Encaissement / cession d'immos incorporelles	9	95
Encaissement / cession d'immos financières	171	90
Décaissements sur acquisitions d'agences	-1 748	-1 259
Encaissements sur cessions d'agences	1 177	379
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-5 369</b>	<b>-2 767</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Variation du compte courant	0	-1 992
Encaissement provenant des lignes de crédit	16 851	6 948
Décaissement provenant des lignes de crédit	-12 770	-8 096
Décaissements provenant du remboursement de crédit-bail	-625	-585
Intérêts financiers	-588	-347
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>2 868</b>	<b>-4 072</b>
Variation de trésorerie	-1 530	-108
Trésorerie nette à l'ouverture	441	549
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>-1 089</b>	<b>441</b>

#### 4 – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Capitaux propres au 01/01/07</b>	<b>2 535</b>	<b>-375</b>	<b>2 160</b>	<b>-145</b>	<b>2 015</b>
Distribution de réserves aux minoritaires					
Augmentation de capital					
Résultat 2007		647	647	-235	412
Réserves stocks options		58	58	0	58
Variation de périmètre		1	1	-4	-3
<b>Capitaux propres au 31/12/07</b>	<b>2 535</b>	<b>331</b>	<b>2 866</b>	<b>-384</b>	<b>2 482</b>
Résultat 2008		439	439	-280	159
Réserves stocks-options		60	60		60
Acquisitions et cession d'intérêts minoritaires		-4	-4	516	512
Augmentation capital	2	-2			
<b>Capitaux propres au 31/12/08</b>	<b>2 537</b>	<b>824</b>	<b>3 361</b>	<b>-148</b>	<b>3 213</b>

Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions s'élève à 1 669 442 dont 1 204 665 actions à vote double.

### C – Notes annexes aux comptes consolidés

#### 1 – Informations relatives à l'entreprise

Le groupe ADA est une société anonyme de droit français, immatriculée en France soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. ADA a été constituée le 5 septembre 1986 et la société expirera le 4 septembre 2085, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a son siège au 22/28 rue Henri Barbusse – 92 110 CLICHY (France) et est cotée à Paris.

La société a pour principale activité, le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. Les franchisés sont des entrepreneurs indépendants qui gèrent de façon autonome leur activité, tout en respectant la charte de qualité liée au contrat de franchise.

Par ailleurs, ADA exploite directement certaines agences.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable d'ADA et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en millier d'euros.

Le groupe ADA fait partie du périmètre consolidé de G7 Entreprises.

En date du 10 mars 2009, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe ADA au 31 décembre 2008. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 30 juin 2009.

#### 2 – Principes comptables et modalités de consolidation

La cotation dans un pays de l'Union Européenne, conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 requiert que les états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice 2005 soient établis selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et disponibles sur le site [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commissions](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commissions). Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est à dire les *International Financial Reporting Standards* (IFRS), les *International Accounting Standards* (IAS), ainsi que leurs interprétations telles qu'é émises par l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*).

Conformément à IFRS 1, le groupe a décidé d'appliquer les options suivantes :

- non retraitement des regroupements d'entreprise comptabilisés antérieurement au 1er janvier 2004,
- pas de réévaluation des immobilisations corporelles au 1er janvier 2004 (maintien du coût historique conforme à IAS 16),
- pas d'application d'IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le Groupe ADA dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations en vigueur dans l'Union Européenne d'autre part les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2007 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes applicable de façon obligatoire pour les états financiers 2008

- Normes et interprétations nouvellement applicables à partir du 1er janvier 2008 sont les suivantes :

- Les amendements à IAS 39 (« *Reclassement d'actifs financiers* ») - publiés en novembre 2008.
- Les amendements à IFRS 7 « *Reclassement d'actifs financiers* », publiés en octobre 2008.
- IFRIC 11 IFRS 2 « *Actions propres et transactions intragroupe* », publiée en juin 2007

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31.12.08.

- Normes et interprétations nouvellement publiées mais non encore entrées en vigueur :

Les états financiers du groupe au 31.12.08 n'intègrent pas les éventuels impacts de normes publiées au 31.12.08 mais dont l'application n'est pas obligatoire. Le groupe n'a pas appliqué par anticipation :

#### **Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture**

- IFRS 8 « *Secteurs opérationnels* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- Amendements de la norme IAS23 « *coûts d'emprunts* », applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- IAS 1 révisée « *Présentation des états financiers* », applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- Amendements IFRS 2 « *Conditions d'acquisition des droits et annulations* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- Interprétations IFRIC 13 « *Programmes de fidélisation clients* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/07/08.
- IFRIC 14 « *Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financements minimum* », publiée en décembre 2008.

#### **Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture**

- IFRS 3 révisée « *Regroupements d'entreprises (phase2)* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/07/09.
- IAS 27 révisée « *Etats financiers consolidés et individuels* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/07/09.
- Amendements IAS 32 « *Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- IAS 39 révisée « *Éléments couverts éligibles* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.
- IFRS 1 révisée, « *Première adoption des IFRS* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.
- IFRS 1 et IAS 27 révisées, « *Éléments relatifs à la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009.
- IAS 32 et IAS 1 révisées, « *Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009.
- IFRIC 12, « *Accord de concession de services* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2008
- IFRIC 15, « *Accords pour la construction d'un bien immobilier* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009.
- IFRIC 16, « *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er octobre 2008.
- IFRIC 17, « *Distribution en nature aux actionnaires* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de sa réflexion, d'impact significatif sur ses états financiers.

## 2.1. Principes d'établissement des états financiers

Les comptes consolidés annuels et les notes annexes sont établis en milliers d'euros. Ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### Structure du bilan consolidé

Le bilan présente en actifs et passifs courants la partie à moins d'un an des actifs d'exploitation (notamment les stocks, les créances et les autres actifs) et des passifs d'exploitation (notamment les provisions, fournisseurs, et autres passifs).

## 2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés sur lesquelles ADA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ADA exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

En cas d'intégration globale, la part des intérêts minoritaires dans le résultat net et les capitaux propres de la filiale est affichée séparément dans les états financiers consolidés. Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs net, qui ne sont pas détenus par ADA. Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la méthode « parent entity extension », aux termes de laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs net acquis est comptabilisé en goodwill. Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits intragroupes sont éliminés en consolidation. La Société clôture son exercice fiscal de 12 mois au 31 décembre et établit une situation intermédiaire au 30 juin. Il en est de même pour ses filiales.

## 2.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1 "Première application des IFRS". Les regroupements postérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en conformité avec IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels, évaluables de façon fiable, de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

## 2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont constatés lors des regroupements d'entreprise et comptabilisés comme suit :

- les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.
- les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

La Société n'a pas choisi d'appliquer de façon rétrospective la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises et aux acquisitions antérieures au 1er janvier 2004. Par conséquent, ce sont les écarts d'acquisition nets des amortissements cumulés en normes françaises au

1er janvier 2004 qui sont repris dans le bilan d'ouverture.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont rattachés à des Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les écarts d'acquisition comptabilisés dans le bilan du groupe ADA sont de deux origines différentes et donnent lieu à des tests de dépréciation différents, adaptés à leurs caractéristiques propres :

- Écarts d'acquisition rattachés au segment Franchise regroupant l'activité liée aux franchisés.

Comme les écarts d'acquisition comptabilisés au 1er janvier 2004 sont représentatifs d'un coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA, la Société a considéré que le segment Franchise dans son ensemble, était la plus petite Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle peuvent être allouées ces survaleurs, pour mesurer leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable du segment correspond aux flux de trésorerie futurs nets actualisés de l'activité franchiseur. S'ils sont inférieurs à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation exceptionnelle est enregistrée en autres produits et charges opérationnels. Ce sont les survaleurs qui sont en premier lieu dépréciées puis les autres actifs rattachés à l'UGT, avec constatation de la perte en compte de résultat.

- Écarts d'acquisition rattachés au segment Courte Durée regroupant l'activité des succursales exploitées en propre par ADA (grand public)

Chaque écart d'acquisition identifié est rattaché à une agence qui représente une unité génératrice de trésorerie rattachée au segment courte durée. La valeur recouvrable de l'écart d'acquisition correspond à sa valeur de réalisation, déterminée selon un multiple de chiffre d'affaires approprié net des frais de cession tenant compte également de la localisation de l'agence.

#### Autres Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels créés (y compris les coûts de déploiement ou de développement interne) sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels, soit 7 ans à compter de la mise en service.

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le droit au bail ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement.

Les autres actifs incorporels identifiés, sont amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder 20 ans.

#### Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé (voir note 2.15).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire suivant des durées d'utilité estimées. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

Constructions .....	25 ans
Agencements et aménagements divers.....	5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier.....	5 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

#### *Dépréciation des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles*

Conformément à IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (amortissables) est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et passées en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (non amortissables). A chaque date d'arrêté, lorsque des indicateurs internes ou externes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, un test de dépréciation doit être réalisé. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cet actif.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée.

## 2.5. Autres actifs financiers non courants

Ils correspondent à des dépôts et cautions. Leur valeur nette comptable est représentative de leur juste valeur.

## 2.6. Stocks

Les stocks sont évalués initialement au coût d'achat. Lorsqu'en fin de période, la valeur nette de réalisation devient inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est alors comptabilisée.

## 2.7. Créances clients

Les créances clients sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses.

## 2.8. Autres créances

Les autres créances sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Elles comprennent principalement les créances sociales et fiscales ainsi que les créances constatées vis-à-vis des tiers *Constructeurs* dans le cadre de leur engagement de rachat sur les véhicules achetés. Ces créances sont comptabilisées pour la valeur de l'engagement de rachat.

La différence entre le prix d'achat et le montant de l'engagement de rachat est comptabilisé en charges constatées d'avance et amorti sur la durée d'utilisation des véhicules.

## 2.9 Impôts différés et impôt courant

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués sur la base des taux d'imposition applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporelles sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total (i) des impôts courants et (ii) des impôts différés. La charge d'impôt est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé également en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payables au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

## 2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés « trésorerie nette », comprend les disponibilités, les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et les soldes bancaires créditeurs. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Ainsi, les placements ayant une échéance inférieure à 90 jours, ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt et mobilisables ou cessibles à très court terme, sont considérés comme faisant partie de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan dans le poste « disponibilités » correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

Les soldes créditeurs bancaires sont inclus dans les dettes financières à court terme au passif du bilan.

Le compte courant avec la société mère est classé en « Autres passifs courants ».

#### 2.11. Provisions

Conformément à IAS 37 “Provisions”, des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de ADA à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'ADA devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Du fait des incertitudes inhérentes aux risques supportés, les provisions sont estimées sur la base des informations disponibles à la date d'évaluation.

#### 2.12. Engagements de retraite et assimilés

Les modalités de calcul des engagements de retraite sont conformes à IAS 19. Les engagements de retraite à prestations définies de la Société se limitent aux indemnités de fin de carrière applicables en France. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (“*projected unit credit method*”) qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

L'effet des variations des hypothèses actuarielles est constaté dans le résultat de la période.

#### 2.13. Résultat financier

Le résultat financier comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, constitué des agios financiers et de la fraction des loyers de crédit-bail assimilable à une charge d'intérêts
- les produits des valeurs mobilières de placement.
- les intérêts liés aux emprunts sont comptabilisés, en charges, dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

#### 2.14. Reconnaissance des Revenus

Les revenus proviennent des royalties, des prestations aux franchisés et des produits de la location de véhicules au public des succursales.

- Les revenus issus de la location (de location des véhicules au public et location aux franchisés), sont comptabilisés selon IAS 17, reconnus de façon linéaire sur la durée du contrat en partant du principe que les locataires (franchisé ou public) tirent les mêmes avantages de l'utilisation des biens loués sur l'ensemble de la période de location.

- Les autres prestations de services rendues par ADA sont comptabilisées selon IAS 18. Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et notamment lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
- le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable ;
- et les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

#### 2.15. Contrats de location

Conformément à IAS 17, les contrats de location pour lesquels la Société détient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location financement. Ces contrats sont comptabilisés pour des montants correspondant, au commencement du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur.

En revanche, les contrats de location pour lesquels la Société ne supporte pas les risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultat, les montants étant étalés linéairement sur la durée du bail ou du contrat de location.

Les termes des contrats, parmi lesquels l'engagement d'achat par le constructeur conduisent le groupe à traiter les contrats d'approvisionnement des véhicules comme des contrats de location simple.

#### 2.16. Paiement sur la base d'actions

La norme IFRS 2 “Paiement sur la base d'actions” impose la comptabilisation d'une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution sur la base du modèle Black-Scholes-Merton, et étalée sur la durée d'acquisition des droits. Conformément aux dispositions de la première application de la norme IFRS 2 figurant dans la norme IFRS 1, seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

En cas d'exercice, la réserve de stock-options, constituée pendant l'acquisition des droits, est soldée par la contrepartie du compte de trésorerie et du compte de prime d'émission.

#### 2.17. Comptabilisation de l'écotaxe

Les bonus / malus générés par la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sont pris en compte

- Selon IAS 20 (subvention) si il s'agit d'un bonus sur un véhicule juridiquement détenu en propre
- Selon IAS 17 (contrat de location) si il s'agit d'un bonus ou malus sur un véhicule détenu par le biais d'une location simple
- Selon IAS 16 (coût de l'immobilisation) si il s'agit d'un malus sur un véhicule juridiquement détenu en propre

Selon les cas, les conclusions sont similaires et conduisent la société à étaler l'impact des bonus et des malus sur la durée d'utilisation des véhicules.

#### 2.18. Résultat net par action

Conformément à IAS 33 "Résultat par action", deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base par action ordinaire et le résultat dilué par action ordinaire.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation retenu pour le calcul du résultat par action de base est la moyenne des actions entre le début et la fin de l'exercice hors actions propres et actions d'autocontrôle. Les actions émises en cours d'année sont prises en compte au prorata temporis.

Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments donnant accès différé au capital d'ADA (options de souscription).

La méthode utilisée pour calculer l'effet dilutif est la méthode du rachat d'actions, qui consiste à diviser le prix d'exercice des instruments de dilution en circulation, augmenté de la charge de stock-options restant à reconnaître, par le cours moyen de l'action sur la période et à déduire ce nombre d'actions propres ainsi calculé (que pourrait racheter la société avec ce prix d'exercice) du nombre d'options total pour trouver le nombre d'options dilutives à retenir pour le calcul du résultat dilué.

#### 2.19. Actifs et Passifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à IFRS 5, un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une cession ou d'un échange et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa cession immédiate et sa cession doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Ces actifs sont présentés au bilan dans une rubrique distincte et les produits et charges relatifs à ces actifs seront comptabilisés dans une ligne distincte du compte de résultat « résultat des activités abandonnées », s'ils correspondent à la définition d'un abandon d'activités selon IFRS 5.32, c'est-à-dire :

- une composante constituant une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte ;
- sans constituer elle-même une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte, cette composante fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale ou distincte ;
- cette composante est une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.

Sur la ligne distincte du compte de résultat, figure un montant unique correspondant à la somme :

- du résultat après impôt des activités abandonnées, et
- du gain (ou de la perte) après impôt comptabilisé lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à la juste valeur nette des frais de cession ou lors de la cession effective des actifs ou groupes d'actifs.

Dans la mesure où ces actifs destinés à la vente ne correspondent pas à un abandon d'activité significatif, les produits et les charges relatifs à ces actifs (ou groupe d'actifs) continuent à être comptabilisés conformément aux principes généraux (sans compensation et dans les rubriques habituelles du résultat des activités ordinaires).

### 3 – Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et sont établies en fonctions des informations disponibles lors de leur

établissement. Elles s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Dans ce contexte, le groupe a obtenu pour l'année 2009 le renouvellement de ses approvisionnements (parc de véhicules) et l'essentiel de leur financement. Les estimations réalisées tiennent compte des engagements reçus et signés en la matière.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur l'évaluation des postes suivants :

- Créances clients

La provision pour dépréciation des créances clients est évaluée en fonction d'un taux de dépréciation qui tient compte de l'ancienneté de la créance. Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives.

L'impact total sur le compte de résultat de ces mouvements, en considérant les dotations et les reprises de la période ainsi que les passages en perte, est une charge de 798 K€ en 2008 contre une charge de 614 K€ en 2007.

Un taux de recouvrabilité plus faible ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact significatif sur les résultats futurs.

- Impôts différés

La reconnaissance des impôts différés actifs implique notamment des estimations sur les résultats fiscaux futurs du groupe d'intégration fiscale.

Le montant des économies d'impôt futures s'élève à 2 885 K€ au 31/12/2008 dont 805 K€ ont été activés, compte tenu de l'amélioration des perspectives de rentabilité du groupe.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le compte de résultat.

- Test dépréciation

Le test consiste à comparer la valeur nette comptable des Unité Génératrice de Trésorerie à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée se montent à 6 849 K€ au 31 décembre 2008. Un montant de 142 K€ a été reconnu en 2008 dans le poste "dotation aux amortissements et aux provisions nettes" contre 50 K€ en 2007 sur la base des tests réalisés tels que décrits dans la note 2.4.

Indication de sensibilité

Une baisse de 5% du chiffre d'affaires générés par ces points de vente aurait un impact de 90 K€

- Actifs incorporels et écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition de 1 693 K€ a été comptabilisé en 2008 dans le cadre des regroupements d'entreprises de l'année décrit en note 4. En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites et des jugements ont été apportés afin de déterminer la juste valeur des actifs nets acquis et plus particulièrement les actifs incorporels.

#### 4 – Évolution du périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS	Pourcentage d'intérêt	Méthode	Activité
ADA	Mère		Animation et développement du réseau de franchisés
SAPN	100 %	I.G.	Agences de location courte durée
EDA	99,94 %	I.G.	Gestion du parc de véhicules, location longue durée du parc de véhicules, loueur de fond notamment aéroportuaires, agences de location
HOLIDAY BIKES	100,00 %	I.G.	Prestations informatiques destinées tant aux franchisés qu'aux succursales et au siège de ADA
ADABOX ex TOP 49	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée.
CANNADA	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
DEFENSE Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
ISSY Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée

BEZIERS Location	20,00%	M.E.Q	Agence de, location courte durée
EPIFANI Location	25,20 %	M.E.Q	Agence de location courte durée, société en liquidation.
ST TROPEZ Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LILLE Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NANCY Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
KEYVANNE	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NEUILLY Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LIMOGES Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
PARTENAIRE RENT	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée

Au cours de l'exercice 2008 la société SAPN a acquis 48% des titres de la société Défense Location et 52 % de la société Saint Tropez Location

En 2008, le groupe ADA a cédé 5% de la société Béziers Location (détenue à 25%) et l'intégralité de sa participation Partenaire Rent (détenue à 52%).

### Acquisition et cession d'agences

Dans le cadre de son effort de développement de son réseau de franchisés, ADA a fait l'acquisition de 15 nouvelles agences en propre et a cédé à des franchisés 14 agences précédemment détenues en propre.

Ce processus de développement du réseau de franchisés a été appréhendé globalement par la société. L'investissement de 1 718 K€ est la traduction financière de l'effort du groupe dans le développement de son réseau et correspond principalement à l'acquisition de fond de commerce qui ne remplissent pas les critères d'IAS 38 pour être reconnus individuellement.

Les transactions ont pris la forme juridique d'une prise de contrôle, soit d'agences seules (Cagnes Sur mer, Menton, Toulouse Lacrosses, Champigny, Saint Maur, Marseille Lancier, Toulouse - Avenue de Lyon, Toulouse - Labège, Toulouse - Etats Unis, Etampes, Valence, Asnières sur Seine, Marseille Lieutaud, Paris Convention, Saint Tropez,, soit de société (Saint Tropez Location). Ces transactions ont été traitées comme des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 et ont donné lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 1 693 K€ correspondant à des éléments ne répondant pas aux critères de reconnaissance des actifs incorporels. Le montant alloué aux immobilisations corporelles est de 104 K€.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-dessous :

Montant versé en numéraire	1 709 k€
Coûts liés aux acquisitions	<u>9 k€</u>
Total du prix d'acquisition	1 718 k€
Juste valeur des actifs nets acquis	35 k€
Ecart d'acquisition	1 693 k€
Dont éléments ne pouvant être comptabilisés séparément correspondant à l'achat isolé d'agences (note 11)	1 693 k€

Les actifs et passifs liés à ces acquisitions, évalués à leur Juste Valeur, n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation:

#### VNC éléments acquis

Immobilisations corporelles	104 k€
Immobilisations financières	4 k€
Stocks	1 k€
Clients et autres débiteurs	29 k€
Provisions	- 3 k€
Emprunts	- 10 k€
Fournisseurs et autres dettes	<u>- 90 k€</u>
Actifs nets acquis	35 k€
Ecart sur achats isolés d'agences	1 693 k€
Prix d'acquisition versé en numéraire	1 718 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	- 20 k€
Trésorerie décaissée au titre des acquisitions	1 738 k€

Les conséquences de ces acquisitions dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 sont :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 167 K€
- une détérioration du résultat net de 34 K€, liée aux réorganisations mises en place dans les agences acquises.

Si ces agences avaient été acquises dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 aurait été le suivant par rapport aux comptes présentés :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 64 K€
- une amélioration du résultat de 24 K€

La cession d'agences détenues en propre à des franchisés a généré un résultat de 457 K€. Le Chiffre d'affaires et le résultat net consolidé relatifs à ces agences se montent respectivement à 1 684 K€ et -638 K€ dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008. En 2007 le groupe avait acquis 11 agences pour 1 156 K€ et cédé 3 agences pour un résultat de cession de 20 K€.

## Acquisition de minoritaires

Dans le cadre de son effort pour le développement du réseau ADA, le groupe peut être amené à acquérir auprès des minoritaires, une partie, voire même la totalité de leur participation dans des filiales du groupe.

L'acquisition d'intérêts minoritaire n'étant pas un regroupement d'entreprises (IFRS3), le référentiel actuellement en vigueur ne prescrit pas de traitement comptable spécifique pour ce type de transaction et elles sont donc traitées dans les comptes consolidés conformément à la norme IAS 8, selon la méthode « Parent entity extension » et peuvent entraîner la constatation d'un écart d'acquisition : il est le reflet des flux futurs de trésorerie attendus de la restructuration mise en oeuvre par ADA et rendue possible par la récupération à 100% du contrôle de ces entités.

Le montant des écarts d'acquisition constatés au cours de l'exercice dans le cadre de ces transactions s'élève à 368K€.

## 5 – Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont gérées et suivies séparément selon la nature des services rendus, chaque secteur représentant un domaine d'activité stratégique servant un type de clientèle différent. Ainsi, pour l'établissement de son « reporting » interne, ADA a défini deux segments d'activité : les services du franchiseur et la location courte durée pour lesquels le management de la société suit de façon distincte les performances et la rentabilité.

Le secteur Services du franchiseur regroupe l'ensemble de l'activité liée aux franchisés. ADA a développé un réseau de franchisés qui sont en général des sociétés indépendantes (sauf quelques sociétés détenues à 52% par ADA et listées dans le périmètre de consolidation) et qui exploitent une ou plusieurs agences de location de véhicules sous la marque ADA. Ces franchisés louent les véhicules auprès d'ADA ou bien les acquièrent directement auprès des constructeurs aux conditions négociées par ADA. L'activité franchiseur génère ainsi pour ADA des redevances de franchise, des droits d'entrée, des revenus de locations, et des prestations diverses aux membres du réseau.

Le secteur Location Courte Durée regroupe l'activité des succursales de location de véhicules au grand public, exploitées en propre par ADA. Les succursales sont, en général, des agences destinées à développer la notoriété de la marque ADA. Mais elles peuvent parfois provenir de sociétés en difficulté qui sont rachetées par ADA pour éviter de passer à la concurrence. Ces agences sont alors réorganisées afin de renouer avec la rentabilité. Les résultats des succursales sont suivis individuellement. L'activité des succursales génère des revenus de location de véhicules aux clients finaux (particuliers ou professionnels).

L'ensemble de l'activité du groupe est réalisé en France. Par conséquent, il n'existe qu'un seul secteur géographique.

## Secteurs d'activité

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits des activités ordinaires, les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs pour les exercices clos le 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	Services du franchiseur		Location courte durée		Éliminations		Consolidé	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Produits des activités ordinaires								
Ventes à des clients externes	32 414	30 933	6 483	7 435			38 897	38 368
Ventes inter-secteurs	5 764	6 178			-5 764	-6 178	0	0
Total	38 178	37 111	6 483	7 435	-5 764	-6 178	38 897	38 368
Résultat								
Résultat opérationnel	3 074	3 209	-2 528	-2 765			546	444
Charges non affectées							0	0
QP de résultat des sociétés mises en équivalence							-7	-58
Résultat des activités ordinaires							539	386
Coût de l'endettement financier net							-670	-319
Impôts sur les bénéfices							290	345
Résultat net de l'exercice							159	412
Actifs et passifs								
Actifs sectoriels	27 563	22 891	6 047	6 203	0		33 610	29 094
Titres mis en équivalence	-30	-84	0	0			-30	-84
Actifs non affectés							3 693	4 229
Total des actifs							37 273	33 239
Passifs sectoriels	9 807	10 487	2 945	3 272			12 752	13 759
Passifs non affectés							21 308	16 997
Total des passifs							34 060	30 757
Autres informations sectorielles								
Investissements :								
Immobilisations incorporelles	2 721	1 463	126	545			2 847	2 008
Immobilisations corporelles	5 733	5 505	544	762			6 277	6 267
Amortissements :								
Immobilisations incorporelles	646	604	133	142			779	746
Immobilisations corporelles	745	482	110	112			855	594
Pertes de valeur			-142				-142	0
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	93	30	222	170			315	200

## 6 – Produits et charges

### Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2008	2007
Charges salariales	4 335	3 729
Charges sociales	1 726	1 795
Retraites	2	13
Charges liées aux paiements en actions note 20	60	58
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>6 124</b>	<b>5 595</b>

Les charges salariales sont constituées des salaires et traitements, de la participation des salariés et d'indemnités transactionnelles.

L'effectif au 31 décembre s'établit comme suit :

	2008	2007
Cadres	34	34
Agents de maîtrise, employés, ouvriers	45	75
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>109</b>

L'effectif moyen de l'exercice est de 109 personnes comme en 2007.

### Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2008	2007
Gain/ Perte sur cession d'immobilisations incorporelles	437	63
Gain/perte sur cession d'immobilisations corporelles	129	-9
Gain/perte sur cession d'immobilisations financières	147	-124
Autres produits & frais de gestion	-103	-715
Amendes	-59	-59
<b>Total des autres produits et charges opérationnels</b>	<b>551</b>	<b>-844</b>

#### *Gain sur cession d'immobilisations incorporelles*

L'exercice 2008 enregistre notamment des gains nets de cession d'agences pour 457 K€ contre 54 K€ en 2007.

#### *Gain sur cession d'immobilisations corporelles*

Ce montant correspond essentiellement aux cessions de véhicules

#### *Autres produits & frais de gestion:*

En 2007, ce poste était principalement constitué de 639 K€ de dépréciation non récurrente comptabilisé sur les postes de travail repris aux franchisés et non complètement amortis,

En 2008, ce poste est constitué de charges diverses de gestion courante.

## 7 – Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2008	2007
Lignes de crédit et découverts bancaires	-459	-214
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-367	-190
Intérêts sur comptes courants et autres	-552	-579
Abandon de créance	552	579
<b>Total des charges financières</b>	<b>-826</b>	<b>-404</b>
Produits d'intérêts bancaires	0	0
Divers	156	85
<b>Total des produits financiers</b>	<b>156</b>	<b>85</b>
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>-670</b>	<b>-319</b>

## 8 – Impôts sur le résultat

### Périmètre d'intégration fiscale

Le groupe d'intégration fiscale, dont ADA est la société mère est composé des sociétés suivantes :

- ADA
- EDA
- SAPN
- HOLIDAY BIKES
- LIMOGES LOCATION
- NEUILLY LOCATION
- ISSY LOCATION
- KEYVANNE
- ADABOX (anciennement TOP 49)
- CANNADA

### Preuve d'impôt

Le produit/charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 est principalement composée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Compte de résultat consolidé		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	0	-15
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	0	0
Impôt différé		
Afférents à la naissance et au renversement des différences temporelles	290	360
Afférents à une diminution des taux d'impôt	0	0
<b>Produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat consolidé</b>	<b>290</b>	<b>345</b>

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du groupe est le suivant pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008:

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat de l'ensemble consolidé	159	412
Produit d'impôt	290	345
Résultat avant impôt	-131	67
<b>IS (charge) au taux en vigueur de 33,33%</b>	<b>44</b>	<b>-22</b>
Provisions pour dépréciation de l'écart d'acquisition	-48	0
Charges non déductibles fiscalement	-41	-32
Quote-part de résultat des sociétés MEE	-2	-19
Perte sur IFA non imputable	0	-30
Utilisation d'impôts différés actifs non activés et autres différences temporelles	147	147
Activation de déficits fiscaux antérieurs non comptabilisé précédemment	190	301
<b>Produit d'impôt effectivement constaté</b>	<b>290</b>	<b>345</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>221,4%</b>	<b>-514,9%</b>

## Impôt différé

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Bilan consolidé		Compte de Résultat consolidé	
	2008	2007	2008	2007
<i>Passifs d'impôt différé</i>	0	0		0
<i>Actifs d'impôt différé</i>				
Crédit-bail	144	45	99	53
Retraites	20	19	1	6
Déficits reportables sur bénéfices fiscaux futurs	805	615	190	301
	969	679		
Produit d'impôt différé			290	360

L'impôt attendu est le cumul du produit, du résultat net avant impôts et du taux normatif d'imposition propre au pays. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de l'impôt attendu par le résultat net consolidé avant impôt des activités poursuivis.

Les déficits fiscaux reportables non utilisés s'élèvent à 8 658 K€ au 31 décembre 2008 et 10 708 K€ au 31 décembre 2007. Ils représentent une économie future d'impôts de 2 885 K€ au taux actuel.

## 9 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets dilutifs des options de souscriptions pour lesquelles la valeur d'achat tel qu'indiqué au point 2.18.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

### Résultat par action

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	533	647
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 669 442	1 667 844
Effets dilutifs sur options de souscription d'actions	0	3 861
Effets dilutifs sur attribution actions gratuites	0	261
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	1 663 442	1 671 966

Résultat par action ..... 0,26 ..... 0,39  
 Résultat dilué par action ..... 0,26 ..... 0,39

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives. L'effet, dilutif est non significatif en 2007 et 2008.

## 10 – Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles est donnée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Marques licences	Droit au bail	Total	
			2008	2007
<b>Mouvements sur 2008</b>				
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 785</b>	<b>103</b>	<b>2 888</b>	<b>3 065</b>
Acquisitions	743	431	1 174	956
Autres mouvements	-20		-20	-300
Cessions	-27	-314	-341	-87
Dotations aux amortissements	-779	0	-779	-746
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>2 702</b>	<b>220</b>	<b>2 922</b>	<b>2 888</b>
<b>État des immobilisations incorporelles au 31/12/07</b>				
Coût (valeur comptable brute)	5 424	103	5 527	
Amortissements et dépréciations cumulées	-2 639	0	2 639	
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>2 785</b>	<b>103</b>	<b>2 888</b>	
<b>État des immobilisations incorporelles au 31/12/08</b>				
Coût (valeur comptable brute)	5 981	220	6 201	5 669
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 279	0	-3 279	-2 781
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>2 702</b>	<b>220</b>	<b>2 922</b>	<b>2 888</b>

L'augmentation des acquisitions de la période est essentiellement liée à l'acquisition de développements complémentaires du système d'information de la gestion de la flotte qui ont fait l'objet de deux lease-backs. L'augmentation du poste Droit au bail est liée aux divers droits d'entrée versés lors de la création de nouvelles agences.

Le droit au bail est un actif identifiable, cessible ayant une durée de vie indéterminée et ne fait l'objet d'aucun amortissement, mais fait l'objet de tests de dépréciation au sein du segment franchise, auquel il est affecté.

## 11 – Écarts d'acquisition

L'évolution des écarts d'acquisition est donnée dans le tableau suivant:

(en milliers d'euros)	Écarts d'acquisition réseau ADA	Écarts d'acquisition sur achat isolé d'agence	Total	
			2008	2007
<b>Mouvements sur 2008</b>				
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 599</b>	<b>3 035</b>	<b>5 634</b>	<b>5 044</b>
Acquisitions	368	1 673	2 041	1 156
Autres mouvements	0	-255	-255	0
Cessions	0	-429	-429	-516
Pertes de valeur	0	-142	-142	-50
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>2 967</b>	<b>3 882</b>	<b>6 849</b>	<b>5 634</b>
<b>État des écarts d'acquisition au 31/12/07</b>				
Coût (valeur comptable brute)	5 782	3 265	9 047	
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 183	-230	-3 413	
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>2 599</b>	<b>3 035</b>	<b>5 634</b>	
<b>État des écarts d'acquisition au 31/12/08</b>				
Coût (valeur comptable brute)	6 150	4 114	10 264	8 850
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 183	-232	-3 415	-3 216
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>2 967</b>	<b>3 882</b>	<b>6 849</b>	<b>5 634</b>

L'augmentation correspond à l'acquisition au cours de l'exercice 2008 des agences Cagnes sur mer, Menton, Toulouse, Champigny, Marseille Lancier, Marseille Lieutau, Toulouse - Avenue de Lyon, Toulouse - Labège, Toulouse - Avenue des Etats Unis, Saint Maur, Etampes, Valences, Asnières sur Seine, Paris convention et Saint Tropez. La diminution est due à la sortie des agences de Nanterre, Lille Delory, Livry, St Michel sur Orge, Angers, Villebon, Saint Maur, Etampes, Bordeaux - Barriere.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, et selon leur nature, ils font l'objet de tests de perte de valeur.

Les écarts d'acquisition, représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA, ont été alloués à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) correspondant au segment Franchise dans son ensemble.

Les écarts d'acquisition seront dépréciés si la valeur recouvrable du segment Franchise devient inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT. La valeur recouvrable de la Franchise a été calculée à partir des prévisions des flux de trésorerie actualisés sur 15 ans au taux de 8% tenant compte du coût de financement et du risque du secteur. Les flux sont estimables sur 3 ans. On considère ensuite qu'ils sont stables jusqu'à la quinzième année.

Les écarts d'acquisition relatifs au rachat d'agences, sont rattachés chacun à une unité génératrice de trésorerie. Ils font l'objet d'un test de dépréciation individuel, à partir de la valeur recouvrable calculée sur la valeur de réalisation. Elle est obtenue d'après un multiple du chiffre d'affaires généré par l'agence, net des frais de cession, et qui selon le marché peut varier de 3 à 5 mois de chiffre d'affaires, en fonction de la localisation de l'agence notamment.

Au 31/12/08, une dépréciation a été constatée pour l'agence d'Issy afin de tenir compte de sa future valeur recouvrable pour un montant de 142 K€

## 12 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Véhicules	Constructions	Autres Immobilisations.	Total	
				2008	2007
<b>Mouvements sur 2008</b>					
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 116</b>	<b>27</b>	<b>667</b>	<b>2 810</b>	<b>1 117</b>
Acquisitions	5 672		605	6 277	6 267
Mouvements de périmètre			-10	-10	-17
Cessions	-4 575		-138	-4 713	-3 963
Dotations aux amortissements	-628	-27	-200	-855	-594
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>2 585</b>	<b>0</b>	<b>924</b>	<b>3 509</b>	<b>2 810</b>
<b>État des Immobilisations corporelles au 31/12/07</b>					
Coût (valeur comptable brute)	2 234	389	3 067	5 690	
Amortissements et dépréciations cumulées	-118	-362	-2 400	-2 880	
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>2 116</b>	<b>-27</b>	<b>667</b>	<b>2 810</b>	
<b>État des Immobilisations corporelles au 31/12/08</b>					
Coût (valeur comptable brute)	3 030	169	2 347	5 546	5 690
Amortissements et dépréciations cumulées	-445	-169	-1 423	-2 037	-2 880
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>2 585</b>	<b>0</b>	<b>924</b>	<b>3 509</b>	<b>2 810</b>

La variation des acquisitions des immobilisations corporelles est principalement liée à la politique de gestion du parc d'EDA.

## 13 – Titres mis en équivalence

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a acquis 52% de la société Saint Tropez Location qu'elle détenait auparavant à 48%. Cette acquisition a entraîné la consolidation de cette filiale par intégration globale à compter de la date de détention à 100%, soit le 1<sup>er</sup> mars 2008.

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a cédé 5% de sa participation dans la société Béziers Location, son taux de détention passe de 25% à 20%.

En milliers d'euros	Epifani	St Tropez Location	Béziers location	Total
Pourcentage de détention au 31/12/08	25,20%	0%	20%	
Valeur des titres mis en équivalence	-34	0	4	-30
QP dans le résultat	0	-6	0	-6

#### 14 – Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Prêts au personnel et autres prêts	183			-2	181
Dépôts et cautionnements	370	7	138	-169	346
<b>Total</b>	<b>553</b>	<b>7</b>	<b>138</b>	<b>-171</b>	<b>527</b>

#### 15 – Créances clients

Les créances ne portent pas d'intérêts et sont en général payables entre 45 et 90 jours.

Les créances clients nettes s'élèvent à 9 317 K€(après constatation d'une provision de 4 226K€contre 3 537 K€en 2007), ces créances ont une échéance à moins de 1 an.

Balance âgée Clients au 31/12/08 :

Total au 31/12/2008	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
9 317	5 351	888	804	2 274

Total au 31/12/2007	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
9 822	5 776	642	531	2 873

#### 16 – Autres créances et actifs d'impôts courants

(en milliers d'euros)	2008	2007
Créances fiscales et sociales	2 245	2 193
Créances vis-à-vis des constructeurs	4 614	2 177
Débiteurs divers	2 543	2 364
<b>Sous-Total</b>	<b>9 402</b>	<b>6 734</b>
<b>Actifs d'impôts courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>9 402</b>	<b>6 734</b>

L'augmentation des créances vis-à-vis des constructeurs provient de l'augmentation des engagements de rachats en "Buy Back".

Balance âgée des créances vis-à-vis des constructeurs au 31/12/2008 :

Total au 31/12/2008	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
4 614	3 724	890		

Total au 31/12/2007	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 177	1 950		227	

Les débiteurs divers correspondent principalement à

- des paiements attendu d'assurances suite à des sinistres pour 841 K€
- des comptes courants et divers pour 215 K€
- des produits à recevoir suite aux ventes de fonds pour 965 K€ assortis d'un échéancier de paiement et non échus pour la majorité
- de divers pour 522 K€

Balance âgée des débiteurs divers :

Total au 31/12/2008	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 543	965	167	1 321	

Total au 31/12/2007	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 364	0	2 199		165

### 17 – Charges et produits constatés d’avance

Les charges constatées d’avance correspondent notamment à des loyers immobiliers et à des loyers à venir sur les véhicules acquis dans le cadre de contrats avec clause de rachat par le constructeur.

Ce poste comprend également la quote-part d’écotaxe rattachée aux coûts de détention à venir des véhicules.

Les bonus sur acquisitions de véhicules sont traités comme des subventions selon IAS 20 et sont donc étalés sur la durée de détention de ces véhicules.

Le poste « produits constatés d’avance » correspond à la quote-part des bonus restant à étaler.

### 18 – Trésorerie nette

La trésorerie nette se compose des éléments suivants:

(en milliers d'euros)	2008	2007
Comptes bancaires débiteurs	2 636	3 408
Comptes bancaires créditeurs	-3 725	-2 967
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-1 089</b>	<b>441</b>

### 19 – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Capitaux propres au 01/01/07</b>	<b>2 535</b>	<b>-375</b>	<b>2 160</b>	<b>-145</b>	<b>2 015</b>
Distribution de réserves aux minoritaires					
Augmentation de capital					
Résultat 2007		647	647	-235	412
Réserves stocks options		58	58	0	58
Variation de périmètre		1	1	-4	-3
<b>Capitaux propres au 31/12/07</b>	<b>2 535</b>	<b>331</b>	<b>2 866</b>	<b>-384</b>	<b>2 482</b>
Résultat 2008		439	439	-280	159
Réserves stocks-options		60	60		60
Acquisitions et cession d'intérêts minoritaires		-4	-4	516	512
Augmentation capital	2	-2			
<b>Capitaux propres au 31/12/08</b>	<b>2 537</b>	<b>824</b>	<b>3 361</b>	<b>-148</b>	<b>3 213</b>

Au cours de l’exercice, la société a augmenté son capital de 2 428.60 euros suite à l’arrivée à échéance en septembre 2008 de l’attribution de la première tranche d’actions gratuites octroyée aux salariés en 2006. Le nombre d’actions émises s’élève à 1 598 actions. Cette augmentation de capital s’est effectuée par imputation des réserves.

Le capital social est fixé à 2 537 551.48 euros divisé en 1 669 442 actions d’une valeur nominale de 1,52 euros chacune. Il est entièrement libéré. Sur ces 1 669 442 actions, 1 204 665 actions ont un droit de vote double.

En 2008 aucun dividende n’a été distribué.

Le groupe contrôle le capital de façon à maintenir les capitaux propres à un niveau permettant d’assurer le bon déroulement des activités, le financement de ses investissements dans des conditions optimales et la création de valeur pour ses actionnaires.

La quote-part de pertes de l’année et des pertes antérieures revenant aux minoritaires dans les sociétés intégrées globalement est incluse dans les comptes consolidés part du groupe, sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Le montant de pertes imputées aux minoritaires en 2008 se monte ainsi à 148 K€

## État des produits et des charges comptabilisés

La société n'a pas comptabilisé de produit ou de charge directement en capitaux propres et aucun changement de méthode ou correction d'erreur n'ont impacté les comptes en 2007 ou en 2008. Présenter un état des produits et des charges comptabilisés reviendrait donc à présenter les éléments du compte de résultat.

## Réserves Stocks Options

En date du 14 juin 2001, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice de tout ou partie des mandataires sociaux ou des membres du personnel du groupe, des options donnant droit à l'achat d'actions, acquises préalablement à l'attribution, et/ou à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un montant maximum de 105 316 actions d'une valeur unitaire de 1,52 euros, soit dans la limite de 7,5% du capital, chaque bénéficiaire ne pouvant devenir titulaire de plus de 21 063 actions, soit 1,5% du capital.

L'Assemblée Générale fixe à dix ans, à compter de leur attribution, le délai de validité pendant lequel les options pourront être exercées. Le Conseil fixe les conditions d'attribution liées aux stock-options, notamment le prix d'exercice, selon certaines modalités imposées par l'Assemblée.

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A d'attribution	Options attribuées en circulation	Prix d'attribution
29/09/1998	1 456	68,60€
18/11/1999	5 824	48,37€
27/04/2000	21 840	40,13€
26/01/2001	4 212	de 43,24€ à 28,89€
15/11/2002	6 672	22,33€
28/09/2005	25 013	11,04€
07/11/2006	28 354	13,69€
<b>TOTAL</b>	<b>93 371</b>	

### **Plan de stock options**

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. A ce jour, seuls les plans émis le 15 novembre 2002, le 28 septembre 2005 et le 7 novembre 2006 entrent dans le champ de première application de la norme et sont évalués à la juste valeur. A la date d'attribution :

#### - Plan du 15 novembre 2002

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 €
2. Prix d'exercice : de 22,33€;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

#### - Plan du 28 septembre 2005

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

- 1 Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 €
2. Prix d'exercice : de 11,04 €;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

#### -Plan du 7 novembre 2006

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 €
2. Prix de l'exercice : de 13,69 €
3. Taux d'intérêt annuel 3,20 %
4. Volatilité de 20%
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

## Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réuni le 22 Mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société Ada au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006.

Le 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires.

La juste valeur de chacune des actions gratuites attribuées lors de la première tranche du 28 septembre 2006 ressortait à 13,803 € selon les données suivantes :

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 13,803 €
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription

La juste valeur des actions gratuites attribuées lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Le coût correspondant à la juste valeur est étalé dans le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La charge cumulée au 31 décembre 2008 depuis l'attribution des options et actions gratuites s'élève à 203 K€ sans impact sur les capitaux propres totaux puisque la réserve de stocks options est créditée en contrepartie de la charge constatée au compte de résultat.

## 20 – Provisions

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de la période est donnée dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Mouvement de périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises non utilisées	31/12/2008
Provisions pour risques et litiges	171		9	9		171
Provisions pour impôts	0					0
Provision Indemnité départ en retraite	58		16		14	60
<b>Provisions non courantes</b>	<b>229</b>		<b>25</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>231</b>
<b>Provisions Courantes</b>	<b>124</b>	<b>-10</b>	<b>42</b>	<b>72</b>		<b>84</b>
<b>Totaux</b>	<b>353</b>	<b>-10</b>	<b>67</b>	<b>81</b>	<b>14</b>	<b>315</b>

Les provisions risques et litiges se composent principalement d'une provision risque sur titres de participation non consolidés de 126 K€

Les provisions courantes correspondent essentiellement à une provision pour frais de remise en état contractuellement dus en fin de période de location des véhicules pour 84 K€

## 21 – Emprunts et dettes financières

La composition des engagements à court terme et long terme du groupe est donnée ci-après :

	2008	2007
Dettes financières à long terme de crédit-bail	1 607	1 384
Dettes financières à long terme auprès des établissements financiers	0	18
<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>1 607</b>	<b>1 402</b>
Dettes financières à court terme de crédit-bail	516	557
Dettes financières à court terme sur lignes de crédit	5 188	1 814
Soldes créditeurs bancaires	3 725	2 967
<b>Dettes financières à court terme</b>	<b>9 429</b>	<b>5 338</b>
<b>Total des emprunts et dettes financières</b>	<b>11 036</b>	<b>6 740</b>

### Dettes financières liées aux contrats de Crédit-bail

Au cours de la période, la société ADA a souscrit un nouveau contrat de location qui est venu compléter et remplacer deux contrats existants au 31 décembre 2007. La dette financière liée à ces contrats est donc ventilée entre :

- Contrat N°1 : durée 48 mois à compter du 1er avril 2005 pour 1 180 K€/ Echéance : le 31/03/2009. Contrat totalement amorti au 31.12.08
- Contrat N°2 : durée de 60 mois à compter du 30 décembre 2006 pour 1.110 K€/ Echéance : décembre 2011
- Contrat N°3 : A compter du 1<sup>er</sup> avril 2007. Il vient compléter le contrat N°2 pour former un seul contrat dont la dette brute initiale est de K€1.691.
- Contrat N°4 : durée de 64 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour 370 K€/ Echéance: le 30 juin 2011
- Contrat N°5 : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il vient compléter les précédents contrats N° 2 , N°3 et N°4 pour former un seul contrat dont la dette brute initiale s'élève à 2 579 K€ Sa durée de 54 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 / Echéance : le 30 juin 2012

La valeur nette comptable totale est de 2 123 K€

### Dettes financières sur lignes de crédit

Les dettes financières sur lignes de crédit correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicules. Une partie de cette dette fait l'objet d'un engagement de rachat par les constructeurs de ces mêmes véhicules.

La contrepartie de ces dettes financières correspond d'une part, à une créance à hauteur de l'engagement de rachat, et d'autre part, à des charges de loyers à étaler sur la durée de détention des véhicules.

#### 22 – Dettes fournisseurs et autres passifs courants

(en milliers d'euros)	2008	2007
Dettes fiscales et sociales	3 175	2 842
Dettes vis-à-vis des constructeurs	3	1 660
Comptes courants créditeurs	10 274	10 258
Avoirs à émettre	101	8
Dettes diverses	6	453
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>13 559</b>	<b>15 221</b>
Dettes fournisseurs	8 400	8 443
<b>Total</b>	<b>21 959</b>	<b>23 664</b>

L'ensemble des dettes n'a pas porté intérêts.

Les dettes fournisseurs sont généralement payables à 30 jours fin de mois.

Les dettes vis-à-vis des constructeurs entrent dans le cadre des détentions de véhicules avec engagement de rachat et sont généralement payables à 60 jours.

Le compte courant sans échéance vis-à-vis de la société mère a été classé en autres passifs courants.

#### 23 – Autres engagements

Les engagements ci dessous correspondent à l'exhaustivité des engagements connus à ce jour.

##### Engagements sur locations de véhicules

	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
<b>Engagements donnés :</b>				
Créances mobilisées envers la banque	64	64		
Paiements sur contrats de location simple envers les établissements financiers	11 754	9 659	2 095	
<b>Engagements reçus :</b>				
Paiements sur contrats de location simple de la part des franchisés	12 193	9 596	2 598	

Une partie de la flotte fait l'objet de contrat en location simple dans le cadre de montage structuré tripartite entre le groupe ADA, les constructeurs et les établissements financiers. Le Groupe ADA s'est engagé durant l'exploitation des véhicules à payer le loyer aux établissements financiers, il s'est engagé aussi à restituer le véhicule au constructeur.

Les engagements annuels se présentent de la sorte :

#### Engagement sur les contrats de locations simples de bureaux et d'équipements

Le groupe a conclu des contrats de locations sur les locaux occupés (bureaux, agences...) et sur des équipements et matériels de bureau. Ces locations ont initialement une durée de 3 à 9 ans avec une option de renouvellement à l'échéance ou tacite reconduction. Les loyers sont, en règle générale, révisés chaque année pour tenir compte des conditions de marché. Aucun de ces contrats ne comprend d'option d'achat. Les principales caractéristiques de ces contrats se présentent de la sorte :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Échéancier des loyers minimum futurs à payer		
Loyers à moins d'un an	2 019	2 100
Loyers compris entre un et cinq ans	2 196	959
Loyers à plus de cinq ans	969	409
<b>Total</b>	<b>5 184</b>	<b>3 468</b>

#### Engagement sur les contrats de location financement du logiciel d'exploitation

Au 31/12/08, ces engagements de location financement de ADA se limitent à un contrat de location souscrit le 1<sup>er</sup> janvier 2008, qui vient compléter et remplacer les précédents contrats pour n'en former qu'un seul à échéance 30 juin 2012

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

Caractéristiques	Contrat de location 1 <sup>er</sup> janvier 2008
Taux d'actualisation	12,6%
Loyers à moins d'un an	
Actualisés	515 K€
En euros constant	759 K€
Loyers à plus d'un an	
Actualisés	1 607 K€
En euros constant	1 897 K€
Valeur initiale de la dette	2 579 K€
Valeur nette au 31/12/08	2 122 K€

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

#### Cautions bancaires

Les cautions bancaires reçues par ADA groupe sont listées dans le tableau suivant:

Donneur	Bénéficiaire	Tiers	Motif	Expire au	Montant (K€)
CL	SNCF	ADA	Concession de locaux	indéterminé	75
CDN	CCI MARSEILLE	EDA	Caution redevances aéroports	31/01/2009	44
CL	TOTAL	EDA	Caution	indéterminé	4
SG	TOTAL France	SAPN	Caution de bonne fin	indéterminé	7
SG	TOTAL RAFFINAGE	SAPN	Caution de bonne fin	indéterminé	5
BNP	EFFIA	ADA	Caution Parking Gare	31/05/2009	23
CL	Trésorerie Paris 18	SAPN	Impositions contestées	indéterminé	13
BNP	Trésorerie Clichy	SAPN	Impositions contestées	indéterminé	13
ADA	CHELLE LOCATION	ADA	Loyers et charges	31/10/2008	11

## Montants des honoraires des commissaires aux comptes

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'autorité des marchés financiers, les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 136 K€

Sociétés	ACE	Ernst&Young	Autres	Total
ADA	33	80		113
EDA	12			12
SAPN	8			8
KEYVANNE			3	3
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>80</b>	<b>3</b>	<b>136</b>

### 24 – Informations relatives aux parties liées

L'actionnaire principal du groupe est G7 Entreprises, l'ultime société mère du groupe est la SAS Copag.  
Le groupe entretient des relations avec ses sociétés mises en équivalences, avec des filiales du groupe G7 et avec son Conseil d'Administration.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées pour l'exercice.

(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Entités qui contrôlent directement ou indirectement ADA					
Copag	2007	35	282	2	84
	2008	33	290	7	87
G7	2007		248		10 556
	2008	552	845		10 624
Entités qui ont un manager clé en commun avec ADA					
Nep Services	2007		80		
	2008		82		
Assistance et Conseil	2007	34	89	1	104
	2008	14	174	1	202
Pragmatik	2007	22	344	2	241
	2008	40	404	9	215
Sngt	2007		75		11
	2008		61		0
Homebox	2007	39		13	0
	2008	94	1	10	0
Homebox Cannes	2007	69			1
	2008	0			0
Sérénis	2007		176	0	29
	2008	3	151		22
Novarchive	2007	5	25	6	1
	2008	17	32		4
Mgf	2007	22	1	4	0
	2008	72	0	1	0
Mgf Logistique Nord	2007	0			
	2008	80		1	
Allo Taxi	2007	33	114	6	1
	2008	64	2	4	0
G Immo + II	2008	5	1	2	

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances sur les parties liées. Aucune provision pour créances douteuses relatives aux montants dus par les parties liées n'a été enregistrée.

Les conventions avec les entreprises liées sont les suivantes :

- Honoraires d'animation groupe avec la société Copag
- Honoraires de mise à disposition de personnel par Assistance et Conseil,
- Bail commercial consenti par la société G7 Entreprises, et avance en compte courant,
- Convention d'assistance administrative et financière par la société Nep Services,
- Facturation de l'utilisation du logiciel infogreffe par Assistance et Conseil,
- Facturation des mises à disposition des véhicules, des redevances de royalties avec les sociétés mises en équivalence,
- Cession à G Immo + II de la participation dans Box Rent (ex Adabox)
- Facturation du contrat de sous-traitance de la Centrale de Réservation par Sérénis,
- Prestation de traitement des archives pour Novarchive.
- Mise à disposition de personnel avec Allo Taxi
- Abandon de créance G7 Entreprises

Il n'y a pas de rémunération allouée au titre de l'exercice aux membres clefs du management du groupe, des organes de direction et de surveillance.

Il n'y a pas d'avantage de retraite particulier lié à la fonction.

Les options de souscriptions d'actions accordées aux membres des organes de direction sont au nombre de 41 691 au 31 décembre 2008 contre 41 691 options de souscriptions au 31 décembre 2007. Le montant enregistré en charge de l'exercice s'élève à 60 K€ en 2008, contre 32 K€ en 2007.

## 25 – Objectifs et politiques de gestion des risques

### 25.1. Risques de marché, taux, change, crédit

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

- Risque de taux d'intérêt :

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2008 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période. A ce jour ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

- Risque de change :

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

- Risque sur actions propres :

Au 31 Décembre 2008, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

- Risque de crédit:

	2008	2007
Créances clients	9 317	9 822
Créances sur les constructeurs	4 614	2 177
Autres	5 315	5 110
<b>Exposition maximum au risque de crédit</b>	<b>19 246</b>	<b>17 109</b>

Les services du franchiseur représentent 83% du chiffre d'affaires total. Un comité interne d'analyse des risques sur les franchisés est mis en place. Des mesures particulières de prévention de ces risques spécifiques ont été prises au début de l'exercice 2005 afin d'en minorer le coût.

Le chiffre d'affaires total des locations de véhicules réalisé par les succursales représente 7.8 % du chiffre d'affaires consolidé, le client le plus important représentant moins de 1% de ce chiffre d'affaires locations par les succursales.

- Risque de liquidité:

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de six mois.

	Echéance non définie	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	2008	2007
Dettes constructeurs		3			3	1 600
Dettes fournisseurs		8 400			8 400	8 443
C/Ct G7 Entreprises	10 258				10 258	10 258
Dettes diverses		117	6		123	461
Dettes financières Ets Crédit		5 188			5 188	1 832
Découvert		3 725			3 725	2 967
Autres dettes (C bail)		419	419	1 284	2 122	1 941
<b>Total des échéances</b>	<b>10 258</b>	<b>17 852</b>	<b>425</b>	<b>1 284</b>	<b>29 819</b>	<b>27 562</b>

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du groupe G7 Entreprises à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 ans

## 25.2. Risques juridiques

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

## 26 – Evènements importants postérieurs à la clôture

Néant